



## Cadre d'investissement national du Gabon

**EB.2017.03.**

**adoptée à Paris le 28 avril 2017**

Ayant considéré :

- a. Le Cadre d'investissement national (CIN) révisé soumis par le gouvernement du Gabon au Conseil d'administration de CAFI le 13 avril 2017;
- b. La matrice des réponses aux remarques consolidées du Conseil sur une version antérieure du CIN;
- c. Les analyses indépendantes du CIN et la matrice des réponses correspondantes;
- d. Les conclusions de la mission de CAFI effectuée au Gabon du 22 au 24 mars 2017;
- e. La session de participation du Gabon à la 6ème réunion du Conseil d'administration de CAFI;

Le Conseil d'administration

1. Félicite le gouvernement du Gabon pour son Cadre d'investissement national;
2. Prie le gouvernement de répondre, dans une matrice, aux dernières remarques émises par lui et par les évaluateurs indépendants et, selon qu'il y a lieu, d'apporter au CIN les modifications correspondantes;

3. Considère qu'avec ces modifications, le Cadre d'investissement national du Gabon constituera une bonne base pour entamer les négociations sur une Lettre d'intention entre le gouvernement du Gabon et le Conseil d'administration de CAFI;
4. Décide de désigner la Norvège pour mener les négociations relatives aux jalons de la Lettre d'intention, en collaboration et en consultation étroites avec tous les membres du Conseil d'administration de CAFI, la coordination étant assurée par le Secrétariat de CAFI; ainsi qu'il en est disposé dans les Termes de référence et la décision [EB.2015.07](#) de CAFI;
5. Rappelle que les programmes spécifiques présentés en annexe au Cadre d'investissement national seront considérés ultérieurement, à la suite d'examens indépendants.